

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION SPORTS FETES ET VIE ASSOCIATIVE

Attribution de subventions pour le fonctionnement des Associations

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget communal 2020, décide d'approuver la répartition des subventions aux associations telle qu'elle est définie en annexe du budget communal. Le montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux associations pour 2020, s'élève à 13 050 euros.

COMMISSION FINANCES

Taux d'imposition des taxes locales directes

Vu le projet de budget pour l'année 2020 et considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de cette même année, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⇒ Fixe ainsi qu'il suit, le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2020 :

↳ 10.84% : taxe foncière sur les propriétés bâties

↳ 75.75% : taxe foncière sur les propriétés non bâties

⇒ Dit que ces taux restent inchangés par rapport à 2019.

Vote du budget communal 2020

Section de fonctionnement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 523 693 euros.

Principales dépenses :

*charges générales (eau, électricité, entretien bâtiments, voirie...) : 468 000€,

*charges de personnel : 638 000 €,

*charges de gestion courante (syndicat départemental d'incendie et de secours, subventions aux associations, indemnités élus, cotisation éclairage public...) : 144 200 €.

Principales recettes :

*produits des services (cantine, accueil de loisirs, locations ...) : 118 900 €,

*impôts et taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire...) : 1 123 150 €,

*dotations et participations : 135 380 €.

*autres produits de gestion courante (revenus des loyers...) : 51 000 €

Section d'investissement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 508 187 euros.

Principales dépenses prévues :

*remboursement du capital des emprunts, 100 000 € TTC,

*solde des travaux de restauration intérieure de l'église, 136 163 € TTC,

*travaux de voirie de la Rue Neuve 517 867 € TTC,

*les acquisitions et aménagements divers 580 779 € TTC,

Principales recettes :

*excédent de fonctionnement 2019 capitalisé, 563 448 €,

*fonds de compensation de la TVA, 80 050 €,

*taxe d'aménagement, 21 000 €,

*subventions sur travaux sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la Région, 320 300 € (dont 206 000 € pour le financement des travaux de la Rue Neuve),

*emprunt de 310 000 euros pour financer les dépenses de voirie de la Rue Neuve,

Le Conseil Municipal adopte le Budget communal 2020.

Conformément à l'article L2313-1 du Code des Collectivités Territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été jointe aux budgets et aux comptes administratifs afin de permettre au citoyen qui le souhaite d'en saisir les enjeux ».

Présents :
MME COUTADEUR,
MME GIRAUD,
MME GRAVIER,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
MME VALLENET,
M BOIRE,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU,
Absente excusée :
Mme PEREIRA.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Tarifs périscolaires 2020-2021

Restaurant scolaire : Comme chaque année, il convient de déterminer les tarifs du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée. L'année précédente, le tarif était fixé à 3.40 euros pour les repas enfants et 6.00 euros pour les repas adultes. La Commission Communale « Vie scolaire et Environnement » a proposé de maintenir ces tarifs pour 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Accueil de Loisirs : il convient également de fixer le tarif de l'Accueil de Loisirs. La Commission Communale « vie scolaire et environnement » propose de maintenir les tarifs de l'année précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et fixe les tarifs tels que :

TARIFS 2020-2021 ALSH DE CHAPPES

	Tranche 1 QF < 1 000 €	Tranche 2 1 000 € < QF > 1 500 €	Tranche 3 QF > 1 500 €
Tarif mensuel (Accueil régulier)	13.00 €	17.00 €	21.00 €
Tarif occasionnel (Jusqu'à 2js/mois)	2.00 €	2.50 €	3.00 €

COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE

Travaux Rue Neuve

Présentation est faite au Conseil Municipal du projet de réfection de cette voie ; ces travaux devraient débiter à l'automne pour une durée d'environ 4 mois.

A l'occasion de ceux-ci, il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme auquel la Commune est adhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom,
- De prendre en charge la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 8 964 € HT soit 10 756.80 € ttc,
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy de Dôme,
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 22 000 € HT soit 26 400 € TTC et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.

Remboursements de frais consécutifs à la construction de regards d'eaux pluviales Rue des Rentiers

Suite aux travaux de voirie engagés dans la Rue des Rentiers, des regards d'eaux pluviales sont en cours d'aménagement sur le domaine public afin que les habitants puissent y raccorder leurs branchements d'eaux de pluie.

En concertation avec les riverains concernés, il leur a été proposé de rembourser à la Commune, le regard qui leur sera posé, et ce, à hauteur de 200 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

INFORMATIONS

Fêtes et Cérémonies : cette année, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas organiser le traditionnel feu d'artifice ni le repas offert à la population.

PLAN NATIONAL CANICULE – REGISTRE DES PERSONNES AGÉES ET ISOLÉES : dans le cadre du Plan National Canicule, le CCAS de Chappes invite toutes les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à domicile à se signaler en Mairie au 04.73.63.81.04 afin qu'elles soient inscrites sur le registre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 28 JUILLET A 19 h 00

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK** : www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE** : téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL** :

↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie

↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.